



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

SEANCE DU 09 JUILLET 2020

**L'an deux mil vingt, le 09 juillet, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 30 juin 2020.**

**Etaient présents :** Isabelle LEROY, Luc SETAN, benoît DUCROCQ, Jean REGNIER, Roselyne BODART, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Céline CARON, Julien HANNON, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Charlotte MERLIER, pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothée DENEUVILLE

Madame le Maire ouvre la séance.

Charlotte MERLIER est nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONTRAT PEC - N° 2020-06-29**

Cette délibération annule la délibération « Délibération n° 2020-06-24 visée - DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC SANDRINE CLABAUT ».

Suite à l'entretien avec Madame Sandrine CLABAUT, le contrat n'est pas renouvelé et a pris fin le 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et signer le contrat PEC ou CDD.

L'agent recruté pour la cantine devra obligatoirement avoir suivi la formation adéquat ou accepter de la suivre pour les mesures sanitaires. Cette formation sera prise en charge par la commune.

**Objet : DELIBERATION ATTESTANT L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS LE 23 MAI 2020 –**

N° 2020-06-30

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et des Adjoint. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

**Le Maire :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Isabelle LEROY 14 voix, quatorze voix

Mme Isabelle LEROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Luc SETAN 15 voix, quinze voix

Monsieur Luc SETAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Le 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Benoît DUCROCQ 15 voix, quinze voix

Monsieur Benoît DUCROCQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**Le 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean REGNIER 14 voix, quatorze voix

Monsieur Jean REGNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**Le 4<sup>ème</sup> Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Roselyne BODART 15 voix, quinze voix

Monsieur Roselyne BODART ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4<sup>ème</sup> Adjoint.

**Objet : BROCANTE DU 02 AOÛT 2020 - N° 2020-06-31**

Proposition pour la brocante du 02 août 2020 :

- La distanciation doit être respectée entre chaque exposant
- Le tarif : 1€ (euro) le mètre linéaire
- L'inscription ne sera effective qu'après paiement
- Quelque soit la météo, aucun remboursement ne sera effectué sauf si l'annulation vient de la commune.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la brocante ait lieu.

**Objet : MARCHÉ NOCTURNE DU 21 AOÛT - N° 2020-06-32**

- L'organisation est gérée par la communauté de Communes du Pays de Lumbres.
- Entre 20 et 30 exposants maximum peuvent participer au marché nocturne
- Privilégier les commerçants du Pays de Lumbres
- Prévoir un stand maquillage pour enfants
- Vente de crêpes et vente de cases par le Comité des Fêtes : le bénéfice de ces ventes sera reversé au CCAS – don du Comité des Fêtes au CCAS

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Marché Nocturne ait lieu.

**Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS - N° 2020-06-33**

Les subventions versées aux associations seront identiques à 2019.

Pour prétendre à la subvention chaque association devra présenter

- Le compte de résultat
- Le calendrier prévisionnel des manifestations prévues
- La demande officielle de subvention

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Associations	Subvention à verser
<b><i>Union Sportive de Nielles</i></b>	<b>2500€</b>

<b>ACATM</b>	<b>150€</b>
<b>Club de l'Amitié</b>	<b>700€</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>4700€</b>
<b>Le Secours Catholique</b>	<b>50€</b>
<b>Donneurs de Sang</b>	<b>50€</b>
<b>Les Carabiniers</b>	<b>600€</b>
<b>Les Chasseurs Niellois</b>	<b>500€</b>
<b>NLB VTT</b>	<b>450€</b>
<b>ASC</b>	<b>800€</b>
<b>ACB</b>	<b>350€</b>
<b>AEP Saint-Berthulphe</b>	<b>150€</b>
<b>Les Amis de la Rivière</b>	<b>200€</b>

**Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée du Bléquin. - N° 2020-06-34**

La séance ouverte, Madame la Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de nommer deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée du Bléquin.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer :

- Isabelle LEROY, déléguée titulaire
- Julien HANNON, délégué suppléant

**Objet : EMPRUNT : N° 2020-06-35**

La séance ouverte, Madame la Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour régulariser la situation auprès des entreprises dont les travaux ont été réalisés et les factures non réglées.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation :

- De contacter plusieurs banques
- de négocier les taux et de contracter un prêt
- de signer l'accord du prêt
- de renégocier le prêt de l'église, la durée et le taux qui est à 4,3 %

- et/ou négocier un emprunt englobant le prêt à contracter (pour le paiement des factures des travaux réalisés) et celui de l'église pour n'en faire qu'un seul.

Ensuite avant signature la commission FINANCES se réunira pour donner ou non son approbation.

**Objet : LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE : N° 2020-06-36**

La séance ouverte, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué à la lutte contre l'insécurité routière.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer :

Jean REGNIER

**Objet : BUDGET CCAS - N° 2020-06-37**

Après l'approbation du compte administratif par la Commission CCAS qui s'est réunie le 29 juin 2020, le CCAS demande une subvention d'un montant de 17595,00 €.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le compte administratif sur le compte de gestion 2019 dont le résultat est négatif de 9665.36 € et accorde la subvention de 17595,00 demandée pour alimenter le compte du CCAS.